



remplacement chaudière imprévu...

Par **Caro B**, le **19/11/2009** à **13:59**

Bonjour,

lors de l'achat de notre maison (02/08), le diagnostic énergétique précisait concernant la chaudière (qui date de 98) "le conduit de raccordement au conduit de fumée n'est pas démontable" et "l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais". Aujourd'hui (11/09), nous avons une fuite de gaz, le plombier nous annonce que non seulement le conduit en question n'est pas aux normes (donc pas d'assurance en cas de pépins) mais qu'en plus la mise au norme n'est pas possible, car l'espace entre la chaudière et le plafond n'est pas suffisant. Nous devons donc changer la chaudière et la facture va se monter à 6000E ... avons-nous un recours vis-à-vis des anciens propriétaires ? ou de l'agence immobilière ? ou est-ce que nous n'avons pas été assez vigilants ?... merci de me répondre...